

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
30 AVRIL 2018 À 18H 30**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE CINQ LOGEMENTS ET DE TROIS ÉTAGES AU 2056, RUE SAINT-ANTOINE OUEST (SECTEUR PETITE-BOURGOGNE)

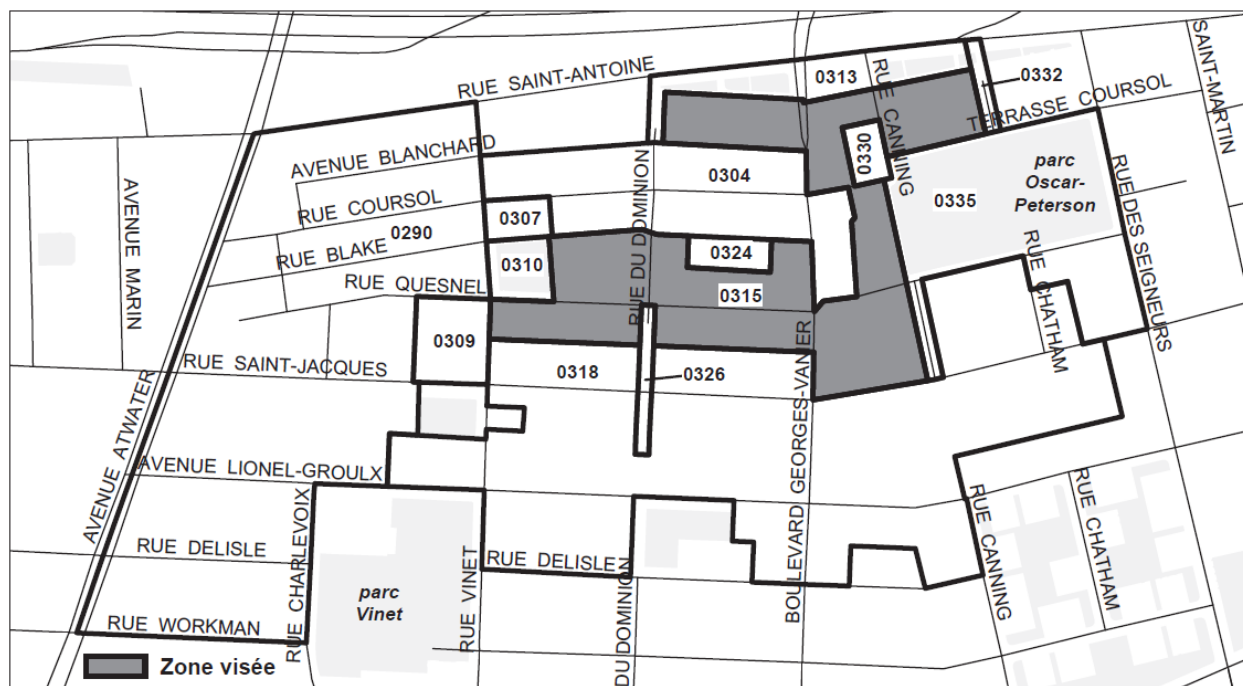
PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **30 avril 2018 à 18 h 30** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^{ème} étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la construction d'un bâtiment de trois (3) étages et de cinq (5) logements, suite à la démolition d'urgence du bâtiment existant en 2017. Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) quant au taux d'implantation prescrit de 60 % et au nombre de cases de stationnement requis.

Les dispositions de la résolution se rapportant au taux d'implantation et au nombre de cases de stationnement requis sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0315 ainsi que les zones contiguës 0290, 0304, 0307, 0309, 0310, 0313, 0318, 0324, 0326, 0330, 0332 et 0335, toutes situées sur l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la carte interactive de l'arrondissement comme suit :

http://www1.ville.montreal.qc.ca/CartesInteractives/sud-ouest/CI_SO.html, remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage et unité de paysage » puis consulter la carte avec le curseur.

Ce premier projet de résolution et le plan détaillé comportant les zones concernées et les zones contiguës sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate